

se rendent à la chapelle, aux places qui leur sont assignées, pour y entendre la messe.

Le lendemain de l'ouverture du conclave, cette messe est célébrée par le cardinal-doyen, et tous les électeurs y participent en recevant la communion. Les matins suivants, c'est le prélat-sacriste qui dit la messe. On y chante toujours le *Veni Creator*.

Il y a en outre, chaque jour, deux autres réunions, destinées uniquement aux opérations électorales. La première quelque temps après la messe, et la dernière dans l'après-midi.

* * *

Différents modes d'élection

Autrefois le pape était élu par le clergé romain, et le peuple même y prenait une part active. Mais depuis longtemps, l'élection du pape est faite exclusivement par les cardinaux. Pie IX, dans la bulle *Consulturi*, demeurée secrète jusqu'à sa mort, réclame, pour la validité de l'élection, la présence au moins de la moitié plus un de tous les cardinaux suivants.

En règle générale, l'élu est choisi parmi les membres du Sacré-Collège ; cependant rien ne s'oppose à ce que même un simple laïque soit élevé à la sublime dignité du pontificat.

On distingue trois modes d'élections : élection par *acclamation*, élection par *compromis*, élection par *scrutin*.

L'élection par acclamation est rarement usitée. Elle se réalise quand les cardinaux, entraînés par une sorte d'inspiration, donnent unanimement leur suffrage à l'élu de Dieu.

Ainsi que le précédent, le mode d'élection par compromis a peu d'application. Il se pratique, lorsque de graves difficultés s'opposent à une élection par la voie ordinaire du scrutin ; par exemple, dans le cas où le nom d'aucun candidat ne peut atteindre la majorité prescrite, c'est-à-dire les deux-tiers des suffrages. Les membres du Sacré-Collège peuvent alors s'en rapporter au choix de quelques-uns d'entre eux qui seuls désigneront le pape.

Le mode d'élection par voie de scrutin est celui qui se pratique presque infailliblement. Il importe d'en parler plus au long.